

Elis

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FORVIS MAZARS SA
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Assemblée Générale
Elis
5 boulevard Louis Loucheur
92210 Saint-Cloud

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation, des créances rattachées aux participations et du mali de fusion sur actifs financiers

Notes 2.1 « Immobilisations », 3.2 « Immobilisations financières », 3.3 « Dépréciation des immobilisations » et 3.4 « Tableau/liste des filiales et des participations » de l’annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 4 177 millions d’euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d’entrée au coût d’acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d’utilité. Les créances qui s’y rattachent s’élèvent à 731 millions d’euros.

Le bilan de la société au 31 décembre 2024 comprend également un mali de fusion sur actifs financiers pour un montant net de 1 365 millions d’euros comptabilisé en autres immobilisations financières et qui fait l’objet d’un test de dépréciation annuel.

Comme indiqué dans la note 2.1 de l’annexe aux comptes annuels, la valeur d’utilité des titres de participation est déterminée pour une participation donnée, en fonction de sa contribution à l’actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d’avenir. Par ailleurs, le mali de fusion sur actifs financiers est regroupé avec les titres de participation auxquels il est affecté pour les besoins du test de dépréciation effectué par la direction à la clôture annuelle.

Compte tenu de l’environnement économique dans lequel le Groupe évolue, les filiales peuvent connaître des variations de leur activité se traduisant par une dégradation de la performance financière. Dans ce contexte, et eu égard à leurs montants au bilan de la société, nous avons considéré que l’évaluation des titres de participation, des créances s’y rattachant et du mali de fusion sur actifs financiers constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l’estimation de la valeur d’utilité des titres de participation et du mali de fusion sur actifs financiers, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l’estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d’évaluation et des hypothèses de calcul utilisées. En particulier, nous avons :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifié que les capitaux propres et l’endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l’objet d’un audit

ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux futurs de trésorerie des participations concernées et nous avons :
 - apprécié leur cohérence avec les business plans établis par la direction ;
 - apprécié leur caractère raisonnable par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces participations;
 - apprécié le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance long terme retenus, avec le support de nos experts en évaluation d'actifs.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.1, 3.2, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont

elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par votre Assemblée Générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et par les statuts lors de la constitution de la société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la dix-huitième année, dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 6 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bardadi Benzeghadi

Forvis Mazars SA



Francisco Sanchez

3 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ELIS (SOCIÉTÉ MÈRE)

3.1 Bilan au 31 décembre 2024

Actif

(en millions d'euros)	Brut	Amort. Dépréc.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais d'établissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de développement	0,0	0,0	0,0	0,0
Concessions, brevets et droits similaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds commercial	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances sur immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Total immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Terrains	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations techniques, matériel	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes	0,0	0,0	0,0	0,0
Total immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations par mise en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres participations	4 177,9	(1,1)	4 176,9	4 176,9
Créances rattachées à des participations	730,6	0,0	730,6	756,0
Autres titres immobilisés	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	1 430,3	0,0	1 430,3	1 740,2
Total immobilisations financières	6 338,8	(1,1)	6 337,8	6 673,1
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 338,8	(1,1)	6 337,8	6 673,1
Matières premières, approvisionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
En cours de production de biens	0,0	0,0	0,0	0,0
En cours de production de services	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits intermédiaires et finis	0,0	0,0	0,0	0,0
Marchandises	0,0	0,0	0,0	0,0
Total stocks	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes versés sur commandes	0,0	0,0	0,0	0,0
Clients et comptes rattachés	0,4	0,0	0,4	0,6
Autres créances	57,4	0,0	57,4	44,2
Capital souscrit et appelé, non versé	0,0	0,0	0,0	0,0
Total créances	57,8	0,0	57,8	44,8
Valeurs mobilières de placement	101,2	0,0	101,2	0,0
Disponibilités	283,6	0,0	283,6	130,8
Total disponibilités	384,7	0,0	384,7	130,8
Charges constatées d'avance	2,2	0,0	2,2	2,1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	444,7	0,0	444,7	177,7
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,0	0,0	0,0	0,0
Prime de remboursement des obligations	4,1	0,0	4,1	0,0
Écarts de conversion actif	28,6	0,0	28,6	8,2
TOTAL GÉNÉRAL	6 816,3	(1,1)	6 815,2	6 859,0

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	236,7	234,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	2 485,2	2 477,7
Ecart de réévaluation	0,0	0,0
Réserve légale	23,7	23,4
Réserves statutaires ou contractuelles	0,0	0,0
Réserves réglementées	0,0	0,0
Autres réserves	0,0	0,0
Total Réserves	23,7	23,4
Report à nouveau	92,0	15,6
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41,9	177,7
Subventions d'investissement	0,0	0,0
Provisions réglementées	27,1	27,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 906,5	2 955,5
Produit des émissions de titres participatifs	0,0	0,0
Avances conditionnées	0,0	0,0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0,0	0,0
Provisions pour risques	0,9	1,2
Provisions pour charges	1,4	1,4
Total provisions pour risques et charges	2,3	2,7
Emprunts obligataires convertibles	382,4	382,4
Autres emprunts obligataires	705,8	681,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2	0,0
Emprunts et dettes financières divers	2 784,6	2 803,5
Total dettes financières	3 873,0	3 867,8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,5	7,5
Dettes fiscales et sociales	6,3	4,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0
Autres dettes	10,6	11,9
Total dettes d'exploitation	26,4	23,9
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
TOTAL DETTES	3 899,4	3 891,7
Écart de conversion passif	7,0	9,2
TOTAL GÉNÉRAL	6 815,2	6 859,0

3.2 Compte de résultat au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de marchandises	0,0	0,0
Production vendue biens	0,0	0,0
Production vendue services	1,1	1,2
Chiffres d'affaires nets	1,1	1,2
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	0,0	0,0
Subventions d'exploitation	0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1,7	1,6
Autres produits	0,0	0,0
Total des produits d'exploitation	2,9	2,8
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	0,0	0,0
Variation de stock (marchandises)	0,0	0,0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	(0,0)	(0,0)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	0,0	0,0
Autres achats et charges externes	(23,6)	(18,9)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1,2)	(1,2)
Salaires et traitements	(4,1)	(4,7)
Charges sociales	(5,3)	(3,8)
Dotations d'exploitation sur immobilisations aux amortissements	0,0	0,0
Dotations d'exploitation sur immobilisations aux provisions	0,0	0,0
Dotations d'exploitation aux dépréciations d'actifs circulants	0,0	0,0
Dotations d'exploitation aux provisions	(1,7)	(1,2)
Autres charges	(0,8)	(0,9)
Total des charges d'exploitation	(36,5)	(30,8)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(33,7)	(28,0)
Produits financiers de participations	112,8	232,4
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,0	0,0
Autres intérêts et produits assimilés	49,2	49,2
Reprises sur provisions et transferts de charges	1,2	4,6
Différences positives de change	34,3	49,8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5,3	0,0
Total des produits financiers	202,7	336,0
Dotations financières aux amortissements et provisions	(1,4)	(1,2)
Intérêts et charges assimilées	(117,3)	(94,1)
Différences négatives de change	(34,3)	(51,6)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Total des charges financières	(153,0)	(146,9)
RÉSULTAT FINANCIER	49,7	189,1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	16,0	161,1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,8	0,9
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,1	0,0
Total des produits exceptionnels	0,8	0,9
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0,0)	(0,7)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1,3)	(0,7)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(0,1)	(0,7)
Total des charges exceptionnelles	(1,4)	(2,1)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(0,5)	(1,2)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices	26,4	17,8
BÉNÉFICE (OU PERTE)	41,9	177,7

3.3 Annexe

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Activité de la Société et faits caractéristiques de l'exercice	86
Note 2	Règles et méthodes comptables	86
Note 3	Informations relatives au bilan actif	88
Note 4	Informations relatives au bilan passif	91
Note 5	Informations relatives au compte de résultat	97
Note 6	Engagements financiers et « hors-bilan »	100
Note 7	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	100

NOTE 1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Activité de la Société

Activités des sociétés holding.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, soit une durée de 12 mois et dégagent un bénéfice de 49,1 millions d'euros. Ils sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

La Société a procédé à l'opération de refinancement suivante au cours de l'exercice (voir aussi pour plus de détails la note 4.5 « États des échéances des dettes ») :

- Elis a placé, le 14 mars 2024, un nouveau financement au format EMTN, pour un montant de 400,0 millions d'euros. Les

nouvelles obligations émises ont une maturité de 6 ans (mars 2030) et offrent aux investisseurs un coupon final de 3.75% en euros. Le produit net de cette émission sera essentiellement dédié au refinancement de la souche obligataire d'un montant en principal de 500,0 millions d'euros dont la maturité est fixée au 3 avril 2025.

La Société a par ailleurs reçu au cours de l'exercice un dividende de sa filiale anglaise Berendsen Ltd d'un montant de 112,8 millions d'euros.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations

Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires depuis la première application de l'avis n° 2007-C du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007 (antérieurement les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes étaient portés en charges de l'exercice). Un amortissement dérogatoire sur cinq ans de ces frais est ensuite pratiqué.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité, pour une participation donnée, est déterminée en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la contribution à l'actif net consolidé, la valeur nette comptable de la participation est comparée avec une valeur d'utilité habituellement basée sur des multiples d'indicateurs économiques (EBITDA et EBIT), déduction faite de l'endettement net de la participation concernée.

L'évaluation par les multiples étant difficile à mettre en œuvre depuis la pandémie, la Société a privilégié au 31 décembre 2024, l'évaluation par la méthode des flux de trésorerie actualisés, telle que réalisée pour les besoins des comptes consolidés du groupe Elis.

Lorsque les titres de participations et les créances rattachées à des participations ont une valeur d'inventaire inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est

Changement de méthode comptable

Néant.

Changement d'estimation ou de modalités d'application

Néant.

d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Autres immobilisations financières

Mali de fusion sur actifs financiers

Le « Mali de fusion sur actifs financiers » de 1 365,3 millions d'euros correspond au mali technique dégagé lors de la transmission universelle de la société Novalis à la société Elis en date du 9 juillet 2015. Ce mali technique a été entièrement affecté aux titres de participations M.A.J. Ce mali fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Comme il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle du mali technique pris isolément, ce dernier est regroupé avec les titres de participations M.A.J. pour les besoins du test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle cumulée du mali technique et des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable à la date de clôture.

Contrat de liquidité

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un prestataire de services d'investissement sont comptabilisées en conformité avec l'avis du comité d'urgence de la CNC n° 98-D et avec le bulletin n° 137 de la CNCC de mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières – actions propres ». Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du

dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « Premier entré - Premier sorti » est appliquée ;

› les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières - autres créances immobilisées ».

2.2 Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la fin de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le cas échéant, les dettes, les créances, les disponibilités en devises sont converties et comptabilisées au bilan sur la base du dernier cours de change.

La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risques à due concurrence.

2.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont de nature fiscale et correspondent à la provision pour amortissements dérogatoires, calculée selon la réglementation fiscale française et correspondant à l'amortissement des frais d'acquisitions de titres.

Les dotations ou reprises d'amortissements dérogatoires sont portées en résultat exceptionnel de l'exercice.

2.6 Engagements envers le personnel

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet de provisions calculées et comptabilisées conformément à la Méthode 2 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Les variations d'engagements de retraites résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de régime survenant au cours de l'exercice sont portées directement au résultat exceptionnel : les provisions comptabilisées à la clôture sont donc égales à l'engagement actuariel déterminé selon la norme IAS 19 révisée.

Les versements de gratifications liées à l'ancienneté (médaille du travail) font également l'objet de provisions calculées conformément aux pratiques de la Société, sur base d'hypothèses statistiques et d'actualisation. La variation de ces provisions au cours de l'exercice est directement portée au compte de résultat, sans répartition.

Un nouveau régime de retraite supplémentaire au profit des membres du comité exécutif, dont les membres du directoire, a été institué par l'assemblée générale du 20 mai 2021 de la Société. Il entre dans le champ de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale et se traduit par :

- › le calcul d'un nouvel engagement, qui sera actualisé à chaque fin d'exercice ;
- › le versement à un assureur, après chaque clôture annuelle quelque part en avril, d'une fraction comprise en 80 et 100% de l'engagement. Chaque versement est soumis à une contribution patronale au taux de 29,7%.

2.7 Instruments financiers et opérations de couverture

Instruments de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Elis SA pour couvrir et gérer ses risques de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

NOTE 3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Société ne détient pas d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

3.2 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Virements de postes à postes	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations évaluées par mise en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres participations	4 934,0	31,0	0,0	56,5	4 908,5
Autres titres immobilisés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et autres immobilisations financières	1 740,2	2 753,1	0,0	3 062,9	1 430,3
TOTAL	6 674,2	2 784,1	0,0	3 119,4	6 338,8

Au 31 décembre 2024, les prêts et autres immobilisations financières se décomposent en :

- › mali de fusion sur actifs financiers de 1 365,3 millions d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2023) ;
- › actions auto-détenues représentant 184 855 titres, soit 3,5 millions d'euros (contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2023) et compte de liquidité de 1,5 million d'euros (contre 3,7

millions au 31 décembre 2023), dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Oddo BHF (groupe Natixis) ;

- › dépôt à terme d'un montant de 60,0 millions d'euros souscrit auprès d'une banque française de premier ordre, pour une maturité au 31 mars 2025. La société ne s'attend pas à débloquer les fonds de manière anticipée et a pour objectif d'obtenir la rentabilité maximale.

3.3 Dépréciation des immobilisations

(en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions sur titres mis en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur titres de participations	1,1	0,0	0,0	1,1
Provisions sur autres immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1,1	0,0	0,0	1,1

3.4 Tableau/liste des filiales et des participations

(en millions d'euros sauf mention contraire)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
FILIALES (+ DE 50% DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
M.A.J. SA - Pantin (93) - 775 733 835	142,5	932,6	100,0	1 091,0	1 091,0	727,6	142,2	865,0	86,2	0,0
Société de Participations Commerciales et Industrielles SARL - Saint-Cloud (92) - 409 900 149	294,5	(25,8)	100,0	294,5	294,5	32,0	0,0	0,0	26,8	0,0
Berendsen Ltd - Basingstoke, Angleterre RG24 8NA - 01480047 (Companies House)	313,3 M€	566,8 M€	100,0	2 790,9	2 790,9	0,0	11,3	0,0	94,8 M€	112,8
PARTICIPATIONS (10 À 50% DU CAPITAL)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS NON REPRISES AU A.										
Filiales françaises (ensemble)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Filiales étrangères (ensemble)	0,0	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations dans des sociétés françaises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation dans des sociétés étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL				4 177,9	4 177,9					

3.5 Information concernant les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions conclues à des conditions normales de marché.

3.6 État des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	730,6	2,9	727,6
Prêts	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	1 430,3	65,0	1 365,3
Total des créances liées à l'actif immobilisé	2 160,9	68,0	2 092,9
Clients douteux ou litigieux	0,0	0,0	0,0
Autres créances clients	0,4	0,4	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,0	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	2,3	2,3	0,0
Groupes et associés	55,1	55,1	0,0
Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0
Total des créances liées à l'actif circulant	57,8	57,8	0,0
Charges constatées d'avance	2,2	2,2	0,0
TOTAL DES CRÉANCES	2 220,8	127,9	2 092,9
Prêts accordés en cours d'exercice	2 688,0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 025,2		
Prêts et avances consentis aux associés	0,0		

3.7 Produits à recevoir

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations	2,9
Autres immobilisations financières	0,0
Créances clients et comptes rattachés	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0
État et autres collectivités publiques	0,0
Autres créances	0,0
Disponibilités	0,0
TOTAL	2,9

3.8 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers	0,0	0,0	0,0
Entretien	0,0	0,0	0,0
Prime d'assurance	0,2	0,0	0,0
Autres services extérieurs	0,3	0,0	0,0
Billets de trésorerie	0,0	1,8	0,0
TOTAL	0,5	1,8	0,0

NOTE 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1 Capitaux propres

Le capital social est divisé en 236 664 445 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Les opérations suivantes sur le capital de la Société ont été réalisées au cours de l'exercice :

- › À la suite de l'acquisition définitive d'actions de performance attribuées gratuitement, le capital social a été augmenté en date du 08 mars 2024, 15 avril 2024 et 24 octobre 2024 d'un montant nominal cumulé de 1,9 million d'euros par incorporation desdites sommes sur le poste « Primes liées au capital ».
- › Par ailleurs, l'assemblée générale du 23 mai 2024 a décidé d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2023 (augmenté du report à nouveau bénéficiaire) d'un montant de 193,2 millions d'euros, de la façon suivante :
 - 101,3 millions d'euros à la distribution du dividende en numéraire de 0,43€ par action,
 - le solde, au compte de report à nouveau.
- › Dans le cadre d'une nouvelle souscription au plan d'épargne Groupe « Elis fol All », les opérations suivantes ont été effectuées en date du 14 novembre 2024 : (i) le capital social a été augmenté d'un montant de 0,8 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 9,4 millions d'euros, (ii) une provision pour les frais liés aux augmentations de capital (nette de l'économie d'impôt) correspondante a ensuite été imputée sur les primes d'émission, (iii) enfin, le solde a été doté à la réserve légale pour 0,3 million d'euros, par prélèvement sur le poste « primes d'émission ».

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres
AU 31/12/2023	2 955,5
Dividendes versés	(101,3)
Affectation à la réserve légale	0,3
Autres réserves	0,0
Report à nouveau	0,0
Augmentation de capital	2,7
Prime d'émission	7,5
Résultat de l'exercice	41,9
Variation des subventions d'investissement	0,0
Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat	0,0
Variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires,...)	0,0
AU 31/12/2024	2 906,5

4.2 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'attribution d'actions de performance mise en œuvre par la Société, dont les actions ont été acquises au cours de l'exercice ou sont toujours en cours d'acquisition à la clôture de l'exercice, sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	2022 - Plan n° 17	2023 - Plan n° 19	2023 - Plan n° 20	2024 - Plan n° 21	2024 - Plan n° 22	2024-Plan n° 23
Date d'assemblée	30/06/2020	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023	25/05/2023
Date du conseil de surveillance	08/03/2022	07/03/2023 et 10/05/2023	07/03/2023 et 10/05/2023	14/12/2023, 05/01/2024 et 06/03/2024	14/12/2023 et 05/01/2024	14/12/2023, 05/01/2024 et 06/03/2024
Date de la décision du directoire	20/05/2022	16/06/2023	22/12/2023	22/04/2024	15/05/2024	06/11/2024
Nombre de droits consentis à l'origine	500 500	1 251 994	6 559	990 040	29 250	16 730
Pourcentage du capital à la date d'attribution	0,223	0,543	0,003	0,420	0,012	0,007
› dont membres du comité exécutif	500 500	412 448	0	320 212	0	16 730
› dont membres du directoire :	240 128	197 827	0	162 519	0	0
– Xavier Martiré	144 334	118 908	0	97 685	0	0
– Louis Guyot	55 880	46 036	0	37 820	0	0
– Matthieu Lecharny	39 914	32 883	0	27 014	0	0
Nombre de bénéficiaires	11	513	4	486	18	1
› dont membres du comité exécutif	11	11	0	10	0	1
› dont membres du directoire	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0
Date d'attribution	20/05/2022	16/06/2023	22/12/2023	22/04/2024	15/05/2024	06/11/2024
Date d'acquisition						
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 ^(b)	16/06/2026 ^(b)		22/04/2027 ^(b)		06/11/2027 ^(b)
› autres bénéficiaires		16/06/2025 ^(b)	22/12/2025 ^(b)	22/04/2026 ^(b)	15/05/2026 ^(b)	
Date de fin de conservation des actions						
› membres du directoire et du comité exécutif	20/05/2025 ^(c)	16/06/2026 ^(c)		22/04/2027 ^(c)		06/11/2027 ^(c)
› autres bénéficiaires		16/06/2025 ^(c)	22/12/2025 ^(c)	22/04/2026 ^(c)	15/05/2026 ^(c)	
Droits acquis au 31/12/2024	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)	0^(d)
Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2024	0	26 718	0	5 308	0	0
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2024	500 500	1 225 276	6 559	984 732	29 250	16 730
› dont membres du comité exécutif	500 500	388 960	0	320 212	0	16 730
› dont membres du directoire :	240 128	197 827	0	162 519	0	0
– Xavier Martiré	144 334	118 908	0	97 685	0	0
– Louis Guyot	55 880	46 036	0	37 820	0	0
– Matthieu Lecharny	39 914	32 883	0	27 014	0	0
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2024	10	487	4	468	18	1
› dont membres du comité exécutif	10	10	0	10	0	1
› dont membres du directoire	3 ^(a)	3 ^(a)	0	3 ^(a)	0	0

- (a) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lechary.
- (b) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution. Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition.
- (c) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'assemblée générale.
- (d) Outre ce qui est indiqué au (b), les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché, à un critère RSE ainsi qu'à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Par ailleurs, trois seuils ont été définis pour déterminer l'atteinte des critères de performance économiques et RSE à l'issue de la période d'acquisition : un seuil de déclenchement (borne basse), un seuil cible et un seuil de surperformance (borne haute). S'agissant du critère boursier, deux seuils ont été définis (seuil cible et de surperformance). La mesure de la performance sera appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes. Le nombre d'actions à livrer à l'issue de la période de vesting, sera déterminé en deux étapes : (i) un calcul en fonction de l'atteinte par chacun des critères du seuil ainsi défini, la mesure de la performance étant appréciée de manière linéaire entre chacune des bornes et (ii) une seconde limite sera appliquée afin de tenir compte de l'atteinte ou non des seuils cibles. Concernant les plans mis en œuvre à partir de 2022, en ce qui concerne les critères économiques et RSE, le nombre d'actions à livrer sera de 0%, si le seuil de déclenchement (borne basse) n'est pas atteint ; 25%, si le seuil cible est atteint ; 37,5%, si le seuil de surperformance (borne haute) est atteint. Pour le critère boursier, seuls les deux derniers quotas s'appliqueront. Puis, la seconde limite définie ci-après s'appliquera : (i) si les quatre seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 120 % des actions attribuées ; (ii) si seulement trois seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart du quatrième critère par rapport au seuil cible, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 90 % des actions attribuées ; (iii) si seulement deux seuils cibles ont été atteints (ou dépassés), et quel que soit l'écart des deux autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 80 % des actions attribuées ; (iv) si seulement un seuil cible a été atteint (ou dépassé), et quel que soit l'écart des trois autres critères par rapport à leur seuil cible respectif, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 70 % des actions attribuées ; (v) si aucun seuil cible n'a été atteint, le nombre d'actions acquises ne pourra dépasser 60 % des actions attribuées.

4.3 Identité de la société mère consolidante

Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand	ELIS SA, Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit	ELIS SA, Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Lieu où des copies des états financiers consolidés visés peuvent être obtenues	5, boulevard Louis-Loucheur, 92210 Saint-Cloud

4.4 État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

(en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour garanties	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	1,2	0,9	1,2	0,9
Provisions pour pensions	1,4	1,8	1,8	1,4
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour gros entretien	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour risques et charges	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	2,7	2,7	3,0	2,3

4.5 États des échéances des dettes

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	382,4	2,4	380,0	0,0
Autres emprunts obligataires	705,8	6,3	338,5	361,0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	0,2	0,2	0,0	0,0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers	2 784,6	1 184,6	1 200,0	400,0
Fournisseurs et comptes rattachés	9,5	9,5	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	3,3	3,3	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2,6	2,6	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	0,4	0,4	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupes et associés	4,2	4,2	0,0	0,0
Autres dettes	6,4	6,4	0,0	0,0
Dette représentative de titres empruntés	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	3 899,4	1 219,9	1 918,5	761,0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	790,0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 283,0			

Au 31 décembre 2024, les dettes incluent principalement :

Emprunts obligataires convertibles

Obligations convertibles (OCÉANES)

Elis a procédé le 22 septembre 2022 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Elis nouvelles ou existantes à échéance le 22 septembre 2029 (OCÉANES 2029). Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 380,0 millions d'euros,

représenté par 3 800 obligations d'une valeur nominale de 100 000,00 euros chacune. Les obligations portent intérêts au taux annuel de 2,25% et incluent une option de remboursement pour les détenteurs d'obligations au 22 septembre 2027.

Autres emprunts obligataires

Placements privés « USPP »

Le Groupe a mis en place, en avril 2019, un financement de type USPP, comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300,0 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70%, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40,0 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99%. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* pour un montant de 35,7 millions d'euros, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69%.

Elis a signé le 1^{er} juin 2022 un nouveau financement au format USPP, pour un montant de 175,0 millions de dollars. Les nouvelles

obligations émises ont une maturité de 10 ans (juin 2032) et offrent aux investisseurs un coupon de 4,32% en dollar. Celles-ci ont été intégralement converties en euro via des *cross-currency swaps* pour un montant total de 158,6 millions d'euros. Elis paie un coupon final en euro de 3%.

Elis a aussi signé, le 20 juillet 2023, un financement au format USPP, pour un montant de 200,0 millions de dollars américains. Les obligations émises ont une maturité de 12 ans (juillet 2035) et offrent aux investisseurs un coupon de 6,03% en dollar américain. Celles-ci ont été intégralement transposées en euro pour un montant total de 183,4 millions d'euros par Elis, qui paie un coupon final en euro de 5,21%.

Emprunts et dettes financières divers

Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN, renouvelé et visé par l'AMF le 15 mai 2024, d'un montant de 4,0 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé plusieurs émissions obligataires, dont les souches suivantes sont toujours en circulation au 31 décembre 2024 :

- le 15 février 2018, une émission obligataire de maturité 8 ans (février 2026) pour un montant de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon de 2,875% ;
- le 11 avril 2019, une émission obligataire d'un montant de 500,0 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon de 1,75% ; ce dernier a fait l'objet d'un remboursement intégral au cours de l'exercice.

- le 3 octobre 2019, une émission obligataire double tranche de 850 millions d'euros se répartissant entre (i) une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1%, et (ii) une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625% ;
- le 23 septembre 2021, une émission obligataire de 200,0 millions d'euros entièrement assimilable et formant une souche unique avec les obligations existantes de maturité avril 2028 émises le 3 octobre 2019 pour un montant initial de 350,0 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625% ;
- le 17 mai 2022, une émission obligataire de 300,0 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon annuel de 4,125%.

- › le 21 mars 2024, une émission obligataire de 400,0 millions d'euros, de maturité 6 ans et offrant un coupon annuel de 3,75%.

Bons à moyen terme négociables (NEU MTN)

En complément de son programme de billets de trésorerie, Elis dispose également depuis juin 2021 d'un programme de bons à moyen terme négociables (NEU MTN), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 200,0 millions d'euros. Ce programme permet au Groupe de lever à des conditions de marché favorable des ressources de financement moyen terme, de maturités intermédiaires entre les billets de trésorerie et les titres obligataires émis dans le cadre du programme EMTN (entre 18 mois et trois ans). Au 31 décembre 2024, l'encours de bons à moyen terme négociables a été remboursé.

Billets de trésorerie (NEU CP)

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600,0 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2024, l'encours de billets de trésorerie était de 259,0 millions d'euros.

Crédit renouvelable syndiqué

Elis a conclu le 9 novembre 2021 une ligne de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de 900,0 millions d'euros avec un groupe de 13 banques relationnelles, entièrement non tirée au 31 décembre 2024. Cette facilité de crédit, d'une maturité de 5 ans (novembre 2026) est assortie de deux options d'extension d'une

année chacune (« 5+1+1 » ans). La première option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2022 et accepté à l'unanimité par les banques, portant la maturité de la ligne à novembre 2027. La deuxième option d'extension a été sollicitée par Elis durant l'exercice 2023 et accepté par l'ensemble des banques à l'exception d'une banque, portant la maturité de la ligne à novembre 2028 pour un montant de 870,0 millions d'euros.

Cette ligne de crédit intègre une composante ESG, au travers d'un mécanisme d'ajustement de la marge liée à l'atteinte d'objectifs annuels pour deux indicateurs au cœur de la stratégie de Développement durable du Groupe, à savoir :

- › La consommation d'eau, que le Groupe s'engage à réduire de 30% par kg de linge livré sur la période 2018-2030 pour ses blanchisseries basées en Europe ;
- › La parité, avec un engagement d'augmentation de la proportion des femmes occupant des postes de managers ou cadres pour atteindre 42% à horizon 2030 (34% en 2020).
- › la réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, avec un engagement de les réduire de 47,5 % en valeur absolue à horizon 2030 par rapport à 2019.
- › la réduction de 28 % à horizon 2030 par rapport à 2019 des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 issues de l'achat de biens et services, des carburants et de l'énergie amont, du transport et de la distribution amont, des déplacements domicile-travail ainsi que de la fin de vie des produits.

Au travers de ce contrat de crédit syndiqué, le Groupe dispose au 31 décembre 2024 d'une ligne de crédit confirmée entièrement non utilisée pour un montant de 900,0 millions d'euros, assurant ainsi la liquidité nécessaire au Groupe sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture du marché des billets de trésorerie.

4.6 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2024, la totalité des dettes financières tirées à long terme sont à taux fixe. Le programme de titrisation du Groupe d'un montant maximal de 200 millions d'euros est la seule ligne de financement significative à taux variable (voir note 8.3 « Endettement financier brut »).

Gestion du risque de change

Risque de change transactionnel et financier

Afin de couvrir les risques de change transactionnel et financier auxquels elle est exposée, l'entité Elis a recours à des instruments dérivés constitués :

- › D'achats/ventes à terme de devises non qualifiés de couverture (position ouverte isolée) pour couvrir les expositions transactionnelles de ses filiales ;
- › De *swaps* de change pour couvrir le risque de change sur ses comptes courants intra-groupe en devises.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur enregistrée au bilan s'élève à 6,1 millions d'euros dans le poste « Disponibilités » et - 6,4 millions d'euros dans le poste « Autres dettes ».

Risque de change lié au financement de type USPP libellé en dollars américains

Au cours de l'année 2019, Elis a contracté un *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2029 d'un montant de 40 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ce *cross-currency swap* au 31 décembre 2024 s'élève à 3,3 millions d'euros.

Au cours de l'année 2022, Elis a contracté trois contrats de *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2032 d'un montant de 175 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ces trois *cross-currency swaps* au 31 décembre 2024 s'élève à 3,8 millions d'euros.

Au cours de l'année 2023, Elis a contracté six contrats de *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP 2035 d'un montant de 200 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur de ces trois *cross-currency swaps* au 31 décembre 2024 s'élève à - 9,6 millions d'euros.

Ces instruments, désignés en couverture, n'ont pas été enregistrés au bilan conformément au règlement ANC n° 2015-05 (à l'exception des intérêts courus).

4.7 Charges à payer

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	8,7
Autres emprunts obligataires	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,5
Emprunts et dettes financières divers	0,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,7
Dettes fiscales et sociales	6,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0
Autres dettes	0,0
TOTAL	57,0

4.8 Produits constatés d'avance

Néant.

4.9 Écarts de conversion

(en millions d'euros)	Écarts Actif			Écarts Passif	
	Total	Compensés par une couverture de change ou position globale de change	Provisions pour risques	Net	Total
Clients et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts obligataires	21,8	21,8	0,0	0,0	0,0
Comptes courants financiers	6,7	5,9	0,9	0,0	(7,0)
Fournisseurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	28,6	27,7	0,9	0,0	(7,0)

NOTE 5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	0,0	0,0	0,0%
Production vendue biens	0,0	0,0	0,0%
Production vendue services	1,1	1,2	-6,8%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1,1	1,2	-6,8%
Chiffres d'affaires nets-Export	0,0	0,0	0,0%
TOTAL	1,1	1,2	

5.2 Transferts de charges

Néant.

5.3 Effectif moyen du personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	2	2
TOTAL	2	2

(hors mandataire social sans contrat de travail)

5.4 Rémunérations versées aux organes d'administration

Membres du conseil de surveillance

Rétributions des membres versées au cours de l'exercice, dues au titre de 2023 : 0,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

Directoire

Rémunérations versées au cours de l'exercice : 4,0 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

5.5 Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	Au 31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,8
Reprises exceptionnelles de provisions pour retraite	0,1
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1,3)
Dotations exceptionnelles aux provisions pour retraite	(0,1)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1,4)
TOTAL	(0,5)

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de - 0,5 million d'euros et se compose :

- › des produits et charges exceptionnels sur opérations en capital, correspondent au résultat latent et réalisé selon la méthode

FIFO des actions détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité ;

- › des écarts actuariels liés aux provisions pour retraite.

5.6 Impôt sur les bénéfices

La Société a opté, à compter du 1^{er} mars 2008, pour le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du CGI, avec ses filiales et sous-filiales dont la liste au 31 décembre 2024 est la suivante : M.A.J., Les Lavandières, Régionale de location et services textiles, Pierrette – T.B.A., Le Jacquard Français, Elis Services, Thimeau, Société de Participations Commerciales et Industrielles, Pro Services Environnement et Blanchisserie Blésoise.

En qualité de société mère intégrante, Elis assume la consolidation des résultats fiscaux de toutes les sociétés membres et le paiement au Trésor public de l'impôt correspondant. Elle reçoit de ses filiales le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence

d'intégration. De ce fait, Elis enregistré dans ses comptes un profit d'impôts correspondant à l'écart entre les montants perçus des filiales et ceux effectivement décaissés.

Elis appliquant la méthode de l'impôt exigible, elle ne comptabilise pas les montants qu'elle pourrait avoir à restituer à celles de ses filiales actuellement déficitaires, lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires. Le détail des déficits reportables existant chez certains membres du groupe fiscal ainsi que la dette latente d'Elis à leur égard sont détaillés dans le tableau ci-après.

<i>(en millions d'euros)</i>	Déficits restant à reporter (base)	Taux d'impôt	Dette latente
Société de Participations Commerciales et Industrielles	9,7	25%	2,4
Le Jacquard Français	9,6	25%	2,4
Elis Services	10,8	25,83%	2,8
Blanchisserie Blésoise	5,1	25%	1,3
TOTAL	35,2		8,9

5.7 Répartition du montant global des impôts sur le bénéfice

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	16,0	5,9
Résultat exceptionnel	(0,5)	0,0
Effet de l'intégration fiscale		20,6
IS sur résultats antérieurs		0,0
Déficits imputés		0,0
TOTAL	15,5	26,4

NOTE 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET « HORS-BILAN »

6.1 Engagements donnés

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Liés au financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés aux participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	235,9	0,0	0,0	235,9
Liés aux prestations de services fournisseurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés à l'immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	235,9	0,0	0,0	235,9

6.2 Engagements reçus

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Liés au financement	727,6	0,0	0,0	727,6
Liés aux participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Liés à l'immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes garanties diverses	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	727,6	0,0	0,0	727,6

6.3 Engagements liés à des instruments dérivés

Voir note 4.6.

NOTE 7 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Programme de rachats d'actions

Le directoire du 5 mars 2025 a décidé, avec l'approbation du Conseil de surveillance, la mise en place d'un programme de rachat d'actions au cours de l'année 2025, en application de la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025) pour un montant total d'environ 150 millions d'euros, avec pour objectifs de (i) premièrement, allouer les actions ainsi rachetées à la livraison des plans d'actions de performance destinés aux salariés et aux mandataires sociaux (y compris les membres du directoire) arrivant à échéance en 2025 ainsi qu'à l'abondement des plans d'actionnariats salariés appelés à intervenir dans le cadre des 27^e et 28^e résolutions de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui se substituerait à la 28^e résolution approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du

22 mai 2025), (ii) puis annuler les actions restantes en application de l'autorisation de réduction de capital donnée par la 30^e résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mai 2024 (ou de la résolution qui s'y substituerait approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2025).

Pour les plans mondiaux d'actions de performance attribués gratuitement par la Société, une convention de refacturation aux sociétés dont les salariés bénéficient des actions est en cours d'élaboration. Dans la mesure où les plans venant à échéance en 2025 ne seront plus, comme précédemment, livrés en actions nouvelles, mais existantes, une provision et un produit à recevoir seront comptabilisés. Le montant de la provision s'élèverait à 30,5 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros pour les bénéficiaires membres du directoire, sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2024 (18,93 euros).